

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (2003)
Heft: 57

Artikel: Le bûcher - menace des puissants
Autor: Fitze, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-971327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bûcher – menace des puissants

PAR URS FITZE
ILLUSTRATIONS DR



Dans la première moitié du XV^e siècle déjà, des chasses aux sorcières ont eu lieu en Suisse romande. Un groupe d'historiens, soutenu par le Fonds national, s'est penché sur cette page sombre de notre histoire.

Prédicateur itinérant, le dominicain Bertrand Borgonyon fut actif en Suisse romande dans la première moitié du XV^e siècle. Ces discours enflammés contre l'hérésie, la magie et les fausses croyances mobilisèrent les masses. Entre février et mars 1430, il apparut ainsi à pas moins de 46 reprises à Fribourg. Souvent, il évoquait les « revenants », ces « âmes des morts », qui « avec l'autorisation de Dieu, revenaient parfois en ce monde ». Les prêches étaient censés servir de pièges pour les fidèles de la secte des vaudois qui remettait en cause l'existence du purgatoire. Soupçonnés d'hérésie, les vaudois, une communauté bien inoffensive de personnes pieuses et très fidèles à la Bible, étaient en effet devenus la cible de l'Inquisition.

Les harangues de Borgonyon furent le prélude à une série de procès qui plongèrent, de la fin mars à la fin juin 1430, la population de la ville dans la peur et la terreur. Ulrich von Torrenté, inquisiteur dépêché de Lausanne, somma, sous peine d'excommunication, les gens de signaler tous ceux qui étaient soup-

çonnés d'appartenir à la secte des vaudois. Une dénonciation déclenchait automatiquement une procédure d'enquête officielle. En dehors de l'inquisiteur, le tribunal était composé d'un représentant de l'évêque de Lausanne, d'experts religieux appartenant aux ordres franciscain et dominicain et de membres du Petit Conseil de Fribourg.

Conflits de voisinage

L'historienne Kathrin Utz Tremp a reconstitué les événements de l'époque sur la base d'actes de procès, de registres d'Etat civil ou notariés. Résultat : dans de nombreux cas, la dénonciation émanait du voisinage. Le drapier Konrad Wasen fut ainsi livré à l'inquisiteur par Peter Suter, le père de son filleul. Wasen avait, dans une discussion avec Suter, pris la défense des vaudois. Il avait d'ailleurs déjà été condamné une première fois à porter la croix de l'hérésie. Les choses furent bien pires pour sa femme et sa belle-mère : elles éclopèrent de peines de prison à perpétuité. Lors du deuxième procès, il risqua

toutefois d'y laisser la vie. En effet, c'est la peine de mort qui attendait les hérétiques récidivistes. Il se montra donc fort repentant et s'en tira avec un mois d'emprisonnement à l'eau et au pain sec.

Un jour après son jugement, les autorités de la ville mettaient fin aux procédures de l'Inquisition. Pour de bonnes raisons, selon Kathrin Utz Tremp. « Les dénonciations développaient leur propre dynamique angoissante. Plus personne ne se sentait en sécurité et même des gens des meilleurs milieux étaient touchés. » Pourtant, les Fribourgeois avaient découvert avec l'Inquisition un moyen de se débarrasser de voisins indésirables. Sept femmes et cinq hommes furent condamnés, un homme mourut sur le bûcher.

Sept ans plus tard, ce ne sont plus les vaudois qui se trouvaient à Fribourg sur le banc des accusés mais des sorcières. Il s'agit de la première chasse aux sorcières avérée et beaucoup de gens en furent victimes dans les cinq années qui suivirent. Si lors des procès des vaudois, les reproches des inquisiteurs



Sabbats de sorcières et autres légendes ont été utilisés par les puissants pour asseoir leur pouvoir.

étaient dirigés contre les adeptes d'une communauté religieuse qui existait bel et bien, rien de tel dans le cas des sorcières. « Les sorcières n'ont jamais existé », affirme clairement Martine Ostorero. La médiéviste a analysé plusieurs écrits de l'époque sur le thème de la sorcellerie. Difficile de déterminer ce qui, de l'idéologie ou du bûcher, vint en premier. A ce stade des connaissances, l'un détermina l'autre, selon la chercheuse. Dans une phase de transition, les accusations contre les vaudois et les sorcières se seraient même entremêlées. « Les vaudois – du moins dans la Suisse de l'époque et la région du Rhin supérieur – se trouvaient plutôt dans les villes, tandis que les sorcières étaient pourchassées à la campagne », explique Kathrin Utz Tremp.

Caution scientifique

Les chasses aux sorcières se sont étendues dès le milieu du XV^e siècle dans toute la Suisse romande qui était alors notamment dominée par les Savoyards. En Valais aussi, il y eut des procès comme l'a prouvé Chantal Ammann-Doubliez. Elle a trouvé dans les archives la confirmation des récits du chroniqueur Hans Fründ sur toute une série de procédures dont la véracité était jusqu'alors mise en doute. Rendue responsable de la mort d'un animal

domestique, une femme périt ainsi sur le bûcher. Des menaces qu'elle aurait proférées à l'encontre du propriétaire de l'animal servirent de preuve de sa culpabilité. « Les sorcières donnaient en quelque sorte une explication scientifique à des phénomènes naturels terrifiants et inexplicables », fait valoir le médiéviste Georg Modestin.

Et de préciser: « Alors qu'auparavant, on s'y soumettait avec fatalisme, on a à cette époque agi contre. Une façon de faire que l'on peut qualifier de moderne. » La chasse aux communistes sous l'ère McCarthy, dans les années 50 aux Etats-Unis, rappelle les persécutions des sorcières et montre qu'elles ne sont pas l'apanage d'un Moyen Age obscurantiste. L'humiliation et le bannissement subis à titre personnel poussèrent à l'époque des historiens comme Hugh R. Trevor-Roper à effectuer des recherches sur les sorcières.

Le moteur des travaux de Martine Ostorero se résume aussi à une question fondamentale: comment est-il possible que des gens d'Eglise, des juristes et des dirigeants aient participé à de telles chasses aux sorcières dont l'issue était souvent fatale. La réponse est plurielle et divers facteurs sont interdépendants. La soif de pouvoir est toutefois un motif très fort, renforcé par différents événements. Autrefois, la Romandie était dominée

par de petites structures de pouvoir. Différents dignitaires ecclésiastiques ou séculiers importants instrumentaliserent des procès en sorcellerie pour asseoir leur ascendant. Les gens brûlés sur les bûchers étaient la menace que les puissants adressaient tant à leurs rivaux et qu'à leurs sujets. Et ces actes étaient légitimés par des théologiens et des juristes renommés de l'époque. ■

LONGUES RECHERCHES

Depuis le début des années nonante, des historiennes et historiens du séminaire d'histoire du Moyen Age de l'Université de Lausanne (prof. A. Paravicini) travaillent sur un dossier des Archives d'Etat de Lausanne contenant les actes de 30 procès en sorcellerie au XV^e siècle. En parallèle, la recherche sur les persécutions de sorcières s'est également intensifiée à Fribourg et en Valais. Grâce au soutien du Fonds national, ces différents projets sont actuellement en train d'être achevés et un rapport de synthèse est en voie d'élaboration. Il devrait être prêt dans trois ans.